

Durée	2 heures
Public	Cette formation est destinée à tout professionnel amené à utiliser le module Webshop ProMag.
Prérequis	Comprendre clairement la langue française, être équipé d'un ordinateur avec une caméra et d'un accès à internet fonctionnel. Avoir configuré son Back office Promag.
Objectifs pédagogiques	Opérer des actions sur le back office ProMag. Construire la méthodologie de vente et le catalogue produits. Distinguer les modules complémentaires du Back office. Configurer le module Webshop. Manipuler le logiciel de caisse Promag.
Contenu	S'approprier l'espace Back office. Renseigner l'onglet point de vente et les informations administratives. Distinguer les éléments de l'onglet vente. Exporter les documents du tableau de bord. Expliquer l'onglet comptabilité. Structurer le répertoire client et les groupes de clients. Élaborer la méthodologie de vente. Préparer le catalogue produits. Gérer les stocks via le back office. Utiliser l'onglet commande. Configurer le module Webshop Procéder à l'ouverture de la caisse. Simuler le suivi d'une commande Webshop. Distinguer les options disponibles sur la caisse. Identifier les modules complémentaires. Opérer une fermeture de caisse.
Méthodes pédagogiques	Magistrale, expérimentale, interrogative, explicative. Mise en situation, étude de cas.
Moyens pédagogiques	Ordinateur avec partage d'écran, paperboard, vidéo projecteur, 3CX, logiciel caisse ProMag. Salle de formation : siège de Sextant monétique.
Modalités d'évaluation	Formative et sommative.
Intervenant	Ghislain GACHE ou Adrien VACHON : expert caisse.
Modalités et délais d'accès	Suite à l'achat ou à la location du logiciel de caisse ProMag. Délais de mise en place : 3 jours minimum, 14 jours maximum.
Contact	ghislain.gache@sextant-monetique.fr adrien.vachon@sextant-monetique.fr
Accessibilités aux personnes handicapées	Siège Sextant monétique : En cas de besoin d'adaptation particulières, handicap, maladie... Veuillez contacter Nena Brame par mail : rh@sextant-monetique.fr

Enregistré sous le numéro 84420438342. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État